

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1399

présenté par
Mme Rouaux, Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes
et apparentés

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	1 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à doubler l’enveloppe de 1M€ consacrée à la promotion du sport étudiant.

Dans notre rapport pour avis sur la mission Sport du PLF 2023, nous soulignons que les étudiants étaient les « grands oubliés » des politiques publiques de promotion de l’activité physique et

sportive et insistent sur l'importance de la promotion de l'activité physique et sportive au sein de chaque université.

Une enquête de l'Onaps et de l'Anestaps a en effet démontré que seuls 27 % des étudiants pratiquent du sport au sein du service universitaire d'activités physiques et sportives (Suaps). La lutte contre la sédentarité des étudiants doit devenir une grande priorité de santé publique, l'université étant l'un des principaux lieux de développement de la « culture sédentaire » : plus les étudiants progressent dans leur cursus universitaire, plus ils deviennent sédentaires. De plus, la crise sanitaire a favorisé les comportements inactifs, les universités ayant dû mettre en œuvre de nouvelles méthodes pédagogiques, notamment des cours en visioconférence. L'enquête de l'Onaps et de l'Anestaps conclut ainsi à une « augmentation des comportements sédentaires, du temps passé sur les écrans (53 % des répondants) et une diminution de la pratique d'activités physiques et sportives (34 % des répondants). » Avec en moyenne huit heures de comportement sédentaire et cinq heures de temps passé devant les écrans par jour universitaire, les étudiants adoptent de mauvaises habitudes qui ne seront pas sans conséquences sur leur santé future. »

Ainsi, si nous saluons le nouveau dispositif de « villages sports dans les universités » mis en place par Ministère du sport en lien avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, nous estimons que, face à l'enjeu majeur que représente la promotion de l'activité physique à l'université, l'enveloppe dédiée d'1 M€ « à la promotion du sport étudiant » reste largement insuffisante. Nous proposons de prévoir 1 M€ supplémentaire.

L'augmentation des crédits pourraient, par exemple, permettre de développer, en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de la santé, des maisons sport-santé universitaires.

Afin d'assurer sa recevabilité, cet amendement :

- abonde de 1 000 000 euros en AE et CP de l'action 01 du programme 219 Sport
- retire 1 000 000 euros en AE et CP à l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » du programme n° 350 « Jeux olympiques et paralympiques »